

Règlement ministériel du 15 novembre 2023 concernant la réglementation temporaire de la circulation sur le CR308 entre Heiderscheid et Kehmen à l'occasion d'une manifestation

Le Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Considérant qu'à l'occasion de la manifestation « Uewersauer Trail », il y a lieu de réglementer la circulation sur le CR308 entre Heiderscheid et Kehmen ;

Vu l'article 100 de l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Arrête :

Art. 1^{er}. Pendant le déroulement de la manifestation, l'arrêt et le stationnement sur la voie publique citée ci-dessous sont interdits :

- le CR308 en provenance de Heiderscheid et en direction de Kehmen (CR308 PR13,00+300 - CR308 PR14,00+073).

Cette interdiction est indiquée par le signal C,18.

Art. 2. Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Art. 3. Le présent règlement prend effet le 19 novembre 2023 et reste en vigueur jusqu'à la fin de la manifestation.

Luxembourg, le 15 novembre 2023
Le Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics

(s.) François Bausch